

DIVISION 2 DAMES LIGUE

10 & 11 octobre 2020 – Valence St Didier (26)

Conditions de participation

Les clubs

Tous les clubs qui ne sont pas en 1ère Division et les équipes 2 des clubs de 1ère Division.

Une équipe 2 ne peut pas monter en 1ère Division.

Le nombre d'équipe est limité à 20. Elles seront retenues dans l'ordre suivant :

- Les équipes 1 dans l'ordre des inscriptions.
- Les équipes 2 dans l'ordre des inscriptions.

Les équipières

Les joueuses ne doivent pas avoir un index supérieur à 28,4 à la date limite d'inscription.

Dérogation possible sur demande auprès du Comité de Sélection de Ligue.

Forme de jeu

Nombre d'équipes jusqu'à 16

6 simples / strokeplay / 36 trous / 18 trous par jour.

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Nombre d'équipes de 17 à 20

5 simples / strokeplay / 36 trous / 18 trous par jour.

Les 4 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Les 3 premières équipes, hors équipes 2, montent en division 1 en 2021.

Engagement

Les inscriptions des équipes et des équipiers se font sur Extranet.

Date limite d'inscription pour les équipes : 25 septembre 2020 inclus.

Date limite d'inscription pour les équipières : 2 octobre 2020 inclus.

Droits d'engagement : 280€ par équipe.

Règlement à la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes au plus tard à la date limite d'inscription des équipes.

